

**Déclaration préalable à la réunion du comité social d'administration (CSAL)
du 16 septembre 2024 (2ème convocation)**

Madame la présidente,

Le défaut de gouvernement, jusqu'à la nomination de Michel Barnier le 5 septembre, a plongé le pays dans une incertitude inédite au moment où la situation budgétaire exige une stratégie claire et soutenable. La Cour des comptes vient de rendre public son rapport sur « la situation et les perspectives des finances publiques » annonçant ainsi un déficit public à 5,5 % du PIB (au lieu de 3%) soit 0,6 point au-dessus des prévisions.

Il faut rappeler que ce déficit est un choix politique. Il a été organisé par les gouvernements libéraux successifs et résulte, depuis 2017, de baisses massives d'impôt pour les plus riches et pour les entreprises.

Le 26 juillet, la Commission européenne a lancé une procédure de déficit excessif contre la France, ce qui l'engage à réduire son déficit hors charges d'intérêt d'au moins 0,5 point de PIB par an. Cela revient à demander aux citoyens français un effort de 10 milliards d'euros par an : soit 10 milliards de recettes en plus, soit 10 milliards de dépenses en moins, ou toute combinaison intermédiaire.

Alors que nous ne savons toujours pas quel gouvernement verra le jour à l'issue des élections législatives anticipées, la réponse est claire pour le président de la Cour des comptes : il faut réduire encore et toujours plus les dépenses publiques. C'est-à-dire continuer la même politique menée depuis des décennies, ayant amené la désespérance sociale, détruit les services publics et creusé les inégalités, sans avoir aucun impact positif sur l'emploi ou la croissance. Selon Bruxelles et la Cour des comptes, c'est donc cette politique qui doit être poursuivie, quel que soit le gouvernement en place, et ce à quelques semaines des discussions sur le projet de Loi de Finances 2025.

Le parti présidentiel opte clairement pour cette même option, dans la continuité de la stratégie économique menée depuis 2017 : les prélèvements obligatoires étant jugés trop élevés, il propose de réduire les dépenses sociales, comme en témoignent les « lettres plafonds » qui prévoient, par exemple, une coupe de 2,9 milliards d'euros au ministère du travail, de la santé et des solidarités.

Au contraire, le Nouveau Front populaire (NFP), premier groupe parlementaire à l'Assemblée

nationale, s'engage à rompre avec cette logique en optant pour 10 Mds de recettes supplémentaires. La hausse des recettes doit servir non seulement à réduire le déficit, mais aussi, dans une plus grande mesure, à financer des dépenses publiques supplémentaires. Mais est-ce bien raisonnable ? Oui, si les recettes sont prélevées sur des ressources qui profitent le moins au circuit économique.

Plusieurs pistes émergent des travaux d'évaluation menés par des organismes indépendants sur différents dispositifs fiscaux notamment repenser l'allocation du crédit impôt recherche qui réduit les recettes fiscales prélevées sur les entreprises de 7Mds d'euros par an, mais aussi revenir sur les exonérations de cotisation sociale des emplois qualifiés qui représentent un manque à gagner de 8 Mds d'euros pour la sécurité sociale.

Le 9 septembre 2024, Éric Coquerel, président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale et député de La France insoumise, était l'invité de l'émission de 8h30 sur France Info. Il a abordé plusieurs sujets économiques, en appuyant ses propos par des chiffres, aussitôt vérifiés par les équipes de « fact-checking » (« vérification des faits ») de ce média.

Concernant le montant de la fortune des 500 plus riches de France, Eric Coquerel a affirmé que ceux-ci possèdent aujourd'hui 45 % du PIB (contre 20 % en 2017). Selon le magazine Challenges, en 2023, la fortune cumulée des 500 plus riches atteignait environ 44 % du PIB de 2022 (1 170 milliards d'euros). En 2024, cette estimation atteint 1 228 milliards d'euros, soit environ 44 % du PIB 2023, confirmant en grande partie son affirmation.

Concernant le reversement des dividendes, Eric Coquerel a également soutenu que la France était championne d'Europe des dividendes versés. C'est en partie vrai : la France est bien première de l'Union Européenne avec 63 milliards d'euros en dividendes en 2023, mais se place derrière le Royaume-Uni si on inclut toute l'Europe continentale.

Enfin, concernant les aides publiques aux entreprises, Eric Coquerel a avancé un chiffre de 211 milliards d'euros pour les aides publiques versées sans contrepartie aux entreprises. En fonction des sources et de la complexité de pouvoir identifier les différents dispositifs, la fourchette se situe entre 139 et 223 milliards d'euros selon un rapport de France Stratégie datant de 2019. Si on ajoute les aides distribuées pendant la crise COVID, la fourchette se situe entre 247 et 331 Mds d'€.

Le président de la commission des finances a aussi dénoncé la continuité de la politique menée par les ministres démissionnaires Thomas Cazenave (Comptes publics) et Bruno Le Maire (Économie), qu'il juge axée sur la compétitivité et l'austérité. Il estime que cette politique, menée sous Emmanuel Macron, repose sur des "cadeaux fiscaux" faits aux plus riches et aux détenteurs de capitaux, ce qui coûte, selon lui, 70 milliards d'euros par an à l'État.

Bercy a récemment annoncé que le gouvernement devait trouver entre 25 et 30 milliards d'euros d'économies supplémentaires, ce qui est la conséquence directe de cette politique favorable aux riches. Il affirme qu'aucune étude ne prouve l'efficacité de cette politique de l'offre, y compris celles commandées par France Stratégie, un organisme rattaché à Matignon.

Pour rétablir les finances publiques sans recourir à l'austérité, Eric Coquerel avance trois

solutions majeures : augmenter les salaires, rétablir une justice fiscale et réduire les dépenses fiscales inutiles.

Pour Solidaires Finances Publiques l'urgence est de trouver des recettes pour remplir les caisses de l'État et instaurer plus de justice sociale, comme par exemple :

- La taxation des dividendes.
- La fin du prélèvement forfaitaire unique (PFU) et de l'impôt sur la fortune Immobilière (IFI). Rétablir un véritable impôt sur la fortune progressif, dont la base taxable serait constituée des patrimoines immobiliers et financiers.
- Une revue des niches fiscales, qui s'élèvent en 2022 à 94,2 milliards d'euros, permettant de déterminer celles qui doivent être supprimées ou réformées
- L'élargissement de l'assiette de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés
- La fin de la baisse des impôts de production ayant engendré une chute de rentrées fiscales de 14 milliards d'euros depuis 2021 et une perte d'autonomie financière toujours plus grande pour les collectivités locales.
- La mise en place d'un Impôt sur les sociétés (IS) progressif.
- Le rétablissement d'une progressivité régulière de l'impôt sur le revenu en revoyant le barème, en intégrant l'ensemble des revenus, et en revalorisant le taux supérieur

Pour réduire le déficit public, il faut plus de justice fiscale, sociale et environnementale !

Madame la présidente,

Au cours du CSAL que vous convoquez aujourd'hui, vous allez présenter le bilan du NRP que notre organisation syndicale vous demandait depuis plusieurs mois.

Pour Solidaires Finances Publiques, la mise en place du NRP a surtout été synonyme de fermetures de sites de proximité et de suppressions d'emplois. Parfois même de suppressions de sites avant leur création, tel le SAR de Bourg-Saint-Andéol.

Les documents préparatoires soulignent que l'atterrissage du NRP a été difficile dans les SGC et la trésorerie hospitalière, nous observons que les difficultés ne sont pas terminées si l'on se réfère au rapport de visite de l'assistante sociale présenté lors de la FS du 21/05/2024.

En effet, votre présentation nous informe que les collectivités sont globalement satisfaites des prestations assurées par les SGC et les CDL, bien qu'elles regrettent le côté plus « industriel », quand le rapport de l'assistance sociale insiste sur la dégradation des relations avec les partenaires extérieurs.

Pour la partie gestion fiscale, la novlangue administrative nous a appris que le terme pérenne était synonyme de temporaire concernant les antennes, puisque les chartes co-signées par la DDFiP, la préfecture et les collectivités sont valables jusqu'au 31/12/2025. Mais après ? Quel avenir pour les antennes pérennes ? Reviendra-t-on à la définition du dictionnaire ? Réorganisation ou restructuration, pour nous les mots ont un sens et dans les deux cas cela signifie fermetures et déplacements des agents !

La mise en œuvre des différentes chartes d'engagements du NRP devait faire l'objet d'un suivi

annuel dans le cadre d'un comité de suivi composé de 13 membres en sus des organisations syndicales représentatives de la DDFiP. Force est de constater que cet engagement n'a pas été respecté envers nous alors que des comités réguliers se sont tenus avec les élus et les responsables de SGC en direction.

C'est encore la preuve que le dialogue social n'est plus à l'ordre du jour à la DGFIP en général.

Pour cette raison, mais aussi compte-tenu du contexte politique évoqué en début de déclaration, nous ne participerons pas à ce CSAL.

Les représentant·es Solidaires Finances Publiques au Comité Social d'Administration

Titulaires

Carine ROYAU

(SIE Privas - ant Aubenas)

Frédéric VIDALENCHE

(SIE Privas - ant Le Teil)

Sébastien BARRET

(DDFiP - SFDL)

Suppléant·es

Céline COQUELET

(SGC Aubenas)

Etienne LAMBERT

(PRS)

Myriam DAVID

(SIP Aubenas - ant Privas)